



gironde numérique

Le numérique au service des Girondins

COMITÉ SYNDICAL

RÉUNION DU 02 JUILLET 2018

Date de la convocation : 15 juin 2018

Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT

Présents :

Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Monsieur Jean Luc LAMAISSON (Titulaire), Monsieur Patrice PAULETTO (Titulaire), Monsieur Serge BAUDY (Suppléant), Monsieur Laurent GARBUIO (Titulaire), Monsieur Bernard LAURET (Titulaire), Monsieur Romain PAGNAC (Suppléant), Monsieur José BLUTEAU (Titulaire), Monsieur Jean Louis SAUMON (Titulaire), Madame Carole DELADERRIERE (Titulaire), Monsieur Anacleto ALFONSO (Titulaire), Monsieur Claude PULCRANO (Suppléant), Madame Anne Laure FABRE NADLER (Titulaire), Madame Michelle LACOSTE (Titulaire), Monsieur Matthieu ROUVEYRE (Titulaire), Madame Isabelle DEXPERT (Suppléant), Madame Isabelle HARDY (Suppléant), Monsieur Sébastien SAINT PASTEUR (Suppléant).

**DÉLIBÉRATION N°180702_017
DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ A LA PROTECTION DES DONNÉES**

DÉLIBÉRATION N°180702_017 DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ A LA PROTECTION DES DONNÉES

Vu la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 fixe un cadre à la collecte et au traitement de ces données afin de les protéger, dans la mesure où leur divulgation ou leur mauvaise utilisation est susceptible de porter atteinte aux droits et libertés des personnes, ou à leur vie privée.

Vu que le Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016 est une étape majeure dans la protection des données. Il vise à renforcer l'importance de cet enjeu auprès de ceux qui traitent les données et à responsabiliser les professionnels. Il consacre et renforce les grands principes de la loi Informatique et Liberté, en vigueur depuis 1978, et accroît sensiblement les droits des citoyens en leur donnant plus de maîtrise sur leurs données.

Vu que Gironde Numérique est amené à traiter des données personnelles et doit veiller au respect des textes tout au long du cycle de vie de la donnée dans le cadre d'une logique de conformité continue.

Vu que pour veiller au respect du cadre réglementaire énoncé par la commission nationale informatique et liberté (CNIL), Gironde Numérique doit désigner un délégué à la protection des données.

Vu que Gironde Numérique, dans le cadre de l'activité des services numériques mutualisé à destination de ses membres, propose une prestation relative la CNIL et au Délégué à la Protection des Données (DPD) permettant, notamment, la mise en place d'un DPD mutualisé.

Considérant que le délégué est chargé de mettre en œuvre la conformité au règlement européen sur la protection des données au sein de l'organisme qui l'a désigné s'agissant de l'ensemble des traitements mis en œuvre par cet organisme.

« Chef d'orchestre » de la conformité en matière de protection des données au sein de son organisme, le délégué à la protection des données est principalement chargé :

- **D'informer et de conseiller** le responsable de traitement ou le sous-traitant, ainsi que leurs employés ;
- **De contrôler le respect du règlement** et du droit national en matière de protection des données ;
- **De conseiller l'organisme** sur la réalisation d'une analyse d'impact relative à la protection des données et d'en vérifier l'exécution ;
- **De coopérer avec l'autorité de contrôle** et d'être le point de contact de celle-ci

Le délégué doit tenir à jour le registre des activités de traitement qui sont mis en œuvre par l'organisme qui l'a désigné.

DÉLIBÉRATION N°180702_017 DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ A LA PROTECTION DES DONNÉES

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- De bien vouloir m'autoriser à désigner par arrêté le Responsable Administratif Juridique et Financier du Syndicat Mixte Gironde Numérique en tant que délégué à la protection des données de Gironde Numérique,
- De bien vouloir m'autoriser à proposer le Responsable Administratif Juridique et Financier du Syndicat Mixte Gironde Numérique en tant que délégué à la protection des données mutualisé au bénéfice des membres de Gironde Numérique,
- M'autoriser à effectuer les démarches administratives nécessaires.

Adopté à l'unanimité,
Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Le 02 juillet 2018

Pour expédition conforme,

Le Président de Gironde Numérique

Pierre DUCOUT